

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 198-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.299

Déposée le : 13.09.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Hess (Nidau, PLR) (porte-parole)
Bohnenblust (Biel/Bienne, PLR)
Grivel (Biel/Bienne, PLR)
Martin (Ligerz, Les Verts)
Messerli (Nidau, PEV)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Crues du siècle du lac de Bienne en 2021 : analyse, leçons à en tirer et nouvel axe d'investissement pour protéger la région du lac de Bienne des inondations

Le Conseil-exécutif est prié de rendre un rapport au Grand Conseil sur les crues du lac de Bienne qui ont eu lieu en 2021 et d'approfondir les points suivants :

- comment et sur quels critères les niveaux des lacs de Thoune et de Bienne ont été régulés durant la période des fortes précipitations de juillet 2021 ;
- quelles mesures de régulation ont été prises en prévention des fortes précipitations annoncées par les prévisions météo ;
- quels intérêts ont dû être pris en considération par rapport aux lacs de Brienz, de Thoune et de Bienne ;
- comment et sur quels critères la pesée des intérêts a eu lieu ;
- si la régulation des eaux des lacs du pied du Jura a fonctionné comme prévu ;
- quels sont les enseignements que le canton peut tirer des événements survenus ;
- quels sont les domaines où il est nécessaire d'agir.

Développement :

En juillet 2021, le lac de Bienne a atteint son niveau le plus haut depuis la deuxième correction des eaux du Jura (1962-1973), soit 430,94 mètres au-dessus du niveau de la mer, ce qui a provoqué d'importants dégâts aux infrastructures privées et publiques, aux rives du lac et aux berges des rivières, à la faune et à la flore. L'interdiction de naviguer sur le lac de Bienne pendant une période prolongée a occasionné des pertes financières élevées dans les secteurs des loisirs, du tourisme et de la gastronomie. C'est une situation météorologique extrême qui a mené à cette crue exceptionnelle, comme cela fut le cas pour la dernière fois en 2005 et en 2007. Depuis, le

canton et les communes ont beaucoup investi dans des mesures de protection contre les crues, qui ont fait leur preuve dans la région des lacs de Brienz et de Thoune, le long de l'Aare entre Thoune et Berne, à Lyss et à Hagneck. Il en va différemment dans la région du lac de Bienne, où la situation est restée précaire pendant plus d'une semaine et a mis longtemps à s'améliorer.

Les fortes précipitations ont été pronostiquées tôt par les météorologues, on peut donc se demander si les niveaux des lacs de Brienz, de Thoune et de Bienne auraient pu être abaissés plus tôt, de façon à créer une capacité de rétention suffisante. On peut en outre se demander si, vers la fin de la période de pluies et juste après, le débit du lac de Thoune n'aurait pas pu être ralenti plus tôt et rehaussé au barrage de Port, de façon à pouvoir réduire sensiblement la période durant laquelle le niveau de l'eau dépassait la limite critique, voire à éviter cette situation. Il est également intéressant de savoir si l'écoulement dans les lacs de Neuchâtel et de Morat a fonctionné comme prévu et si d'autres possibilités de régulation par le canal de la Thielle seraient envisageables.

Le Conseil-exécutif est prié de rédiger un rapport sur l'événement, de consigner les leçons tirées et de citer les possibilités d'action. Après les grands investissements dans la protection contre les crues dans les régions de l'Oberland bernois, de la vallée de l'Aar, dans la ville de Berne et à Lyss, les investissements pour les mesures de protection contre les crues doivent désormais servir le lac de Bienne en priorité.

Destinataires

– Grand Conseil